

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2018

---

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 490)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL101

présenté par  
Mme Forteza, rapporteure

-----

### ARTICLE 5

À l'alinéa 2, substituer au mots :

« elles »,

les mots :

« ces autorités ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.